

Le P'tit Journal

de

n° 19 Avril 2021

Mairie de L'Épine 02 51 39 11 17 www.lepine-iledenoirmoutier.fr  L'Épine, Iledenoirmoutier.fr



Bonjour à toutes et à tous,

Il y a un an, nous sortions d'une période électorale, et vous vous êtes prononcés pour la liste que j'ai proposée à vos suffrages. Je vous remercie à nouveau de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée. Dans le même temps, nous découvrons un virus inconnu qui se répandait à l'échelle planétaire. Notre île, relativement préservée jusqu'alors, a vu un pic de contamination en février. Aujourd'hui nous en sommes à notre troisième confinement afin de préserver les capacités des services de santé, mais les choses ont singulièrement évolué : La campagne de dépistage généralisé de la population et des collèges, combinée au centre de dépistage et celui de vaccination nous permet à ce jour d'afficher des taux d'incidences bas. La vaccination prend son rythme de croisière, la mobilisation sans faille des services de santé de l'île et des bénévoles que je remercie très sincèrement, nous permettent d'apercevoir, malgré tout, le bout du tunnel. La saison qui se profile sera certainement, encore particulière pour les commerces et nous pouvons espérer que les mesures sanitaires qui seront alors en vigueur autoriseront à chacun, une activité proche de la normale.

Dans la continuité du principe de maintenir les services publics au plus près des usagers, vos élus ont validé le principe de la création pour l'île de Noirmoutier d'une maison France Service. La maison France Service sera un service de proximité, basé à la maison de l'emploi de Noirmoutier avec des permanences dans chaque commune. France Service amènera les services publics au plus près de nos concitoyens (CAF, caisses de retraite, CPAM, Emploi, etc...). Ces permanences décentralisées seront complétées par d'autres services comme l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), service d'accompagnement pour les travaux de réhabilitation ou d'adaptation de l'habitat que ce soit pour les propriétaires ou les bailleurs.

Mettre en place un PROJET DE TERRITOIRE, c'est une démarche importante pour notre commune et notre île mais c'est surtout donner une vision et un espoir pour les jeunes générations.

Compte tenu des difficultés pour organiser des réunions et à partir des résultats des différentes études récentes, les élus et agents communaux accompagnés par le CEREMA (Bureau d'étude et d'expertise de l'état) ont travaillé via une plateforme digitale sur le projet de territoire. Ce document-cadre qui donnera le cap des politiques publiques de l'île de Noirmoutier pour les 10 prochaines années est initié par la communauté de Communes en partenariat avec ses communes. C'est une projection de ce que l'on souhaite développer ; services, emploi, logement... sur le territoire de l'île de Noirmoutier dans les prochaines années. Cette démarche prospective est complexe et passionnante à élaborer. Notre souhait de porter ce projet de territoire avec toute la transparence et l'échange possible dans la situation sanitaire qui nous contraint nous a obligé à faire appel à des méthodes modernes d'échange et de concertation.

En attendant les premières orientations, je vous souhaite à tous de profiter des beaux jours avec vos proches et ceux qui vous sont chers « sans restriction ».

Pour l'heure les gestes barrières sont notre quotidien, les appliquer c'est respecter les autres.

Bien à vous,

Dominique CHANTOIN

COVID-19

4 113*, c'est le nombre de personnes vaccinées sur l'île de Noirmoutier. Vous avez des difficultés pour prendre un rendez-vous ou vous y rendre, téléphonez en mairie au 02 51 39 11 17.

Malgré les nombreux affichages (panneaux lumineux et « expressions libres », facebook, site...) nous constatons que le port du masque n'est pas toujours respecté.

Pour rappel, le port du masque est obligatoire sur l'espace public et passible d'une amende de 135 € en cas de non-respect, tout comme le respect des horaires du couvre-feu.

** au moment de la mise sous presse.*

VOIRIE

RUE DU PORT

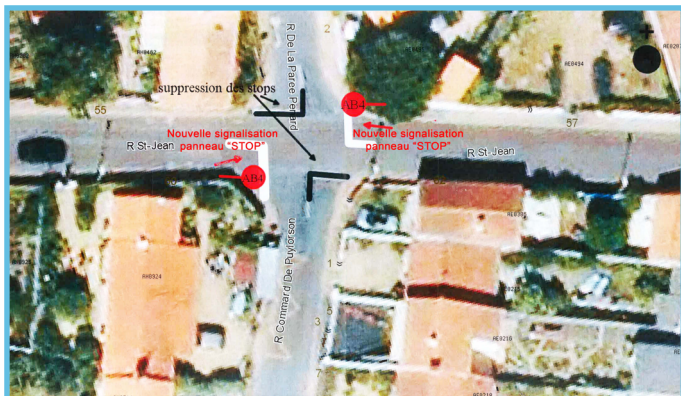
Pour rendre les trottoirs aux piétons, modérer la vitesse et réguler le stationnement, une alternance des emplacements en chicanes a été réalisée rue du Port.



RUE SAINT JEAN

CHANGEMENT DE SIGNALISATION ET NOUVEL AMÉNAGEMENT

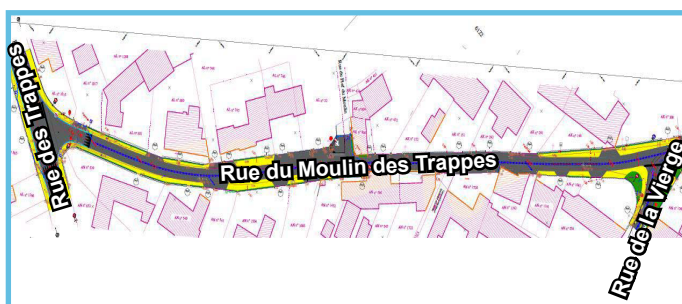
En accord avec le Département afin d'améliorer la sécurité et réduire la vitesse au carrefour des rues Commard de Puylorson, Parée Pénard et rue St Jean une nouvelle signalisation va être réalisée. **Le marquage du «STOP» se fera désormais sur la rue St Jean.**



RUE DU MOULIN DES TRAPPES

Les travaux d'aménagement de la rue du Moulin des Trappes vont reprendre en mai pour se terminer fin juin. Après la reprise des réseaux (pluvial et eaux usées) c'est au tour de la pose du revêtement final.

Le carrefour de la rue des Trappes et de la rue du Moulin des Trappes sera sécurisé par un plateau ralentisseur.



PORT DE MORIN

Le dragage du port qui s'est déroulé au rythme des marées et des manoeuvres délicates de ces embarcations encombrantes est aujourd'hui terminé.

L'entreprise Merceron et le CD17 (la Fort Boyard) auront extrait les 40 000 m³ de vase et de sable objet du marché.

Notre équipe du port et les services techniques de la mairie poursuivent le démontage et la remise en état des catways avant leur remise en place. Les délais sont tenus et pêcheurs et navigateurs pourront rapidement remettre leurs bateaux à l'eau.



LA MODERNISATION DU PORT CONTINUE...

La grue, fournie par la société MPI (Matériels Portuaires Industriels), en compensation du retard de livraison de l'élévateur, et attendue par beaucoup pour effectuer les opérations de mâtage est installée sur la cale nord.



Celle-ci sera opérationnelle avec la fin des travaux.

DÉFENSE CONTRE LA MER

Suite à un hiver tempétueux, le «service mer» de la communauté de Communes est intervenu afin de reprendre les ouvrages entre le Moulin de la Bosse et la cale Saint Jean littoral.

Des travaux sont en cours sur le perré des Sénégalais au bout de la digue de Devin (*commune de Noirmoutier en l'île*).



ANTENNES RELAIS

L'objectif de l'État Français est d'encourager au plus haut-niveau l'utilisation de la technologie pour améliorer les conditions de vie de tous et réduire les fractures numériques.

Dans cette optique, les opérateurs de téléphonie mobile ont obligation d'améliorer la couverture de leurs réseaux respectifs.

L'île de Noirmoutier, et particulièrement la commune de L'Épine, sont concernées par cette amélioration. En effet, il est à noter que l'augmentation du trafic en période estivale tend à perturber les réseaux.

La commune a été contactée par trois opérateurs, Free Mobile, Orange et un groupement constitué par Bouygues et SFR dans l'optique d'installer trois antennes.

La politique de la municipalité vise à empêcher l'implantation de ces antennes dans l'emprise urbaine afin de limiter les nuisances éventuelles.

À ce jour, il est envisagé de retenir les deux emplacements suivants :

- le terrain du Pré aux Oies pour Free Mobile
- le terrain du stand de tir pour les deux autres opérateurs.



Un dossier d'information est d'ores et déjà consultable en mairie pour Free Mobile qui prévoit le remplacement d'un luminaire par une antenne cylindrique.

Les deux autres dossiers seront également disponibles lorsque les négociations aboutiront avec les opérateurs et avant le dépôt d'une déclaration préalable.

Il faut préciser que la mutualisation des opérateurs est souhaitable sous réserve de « faisabilité technique », ce qui est réputé impossible pour les deux opérateurs qui veulent installer chacun leur propre antenne.

VIE SCOLAIRE

ÉCOLE «LES TILLEULS»/INSCRIPTIONS

La prévision des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2021, 54 élèves (20 en maternelle et 34 en élémentaire) contre 46 élèves en 2020, permet d'envisager l'ouverture d'une troisième classe.

La demande a été effectuée auprès de la Direction Académique le 3 février 2021 et nous avons bon espoir d'être entendus des services académiques lorsqu'ils rendront leurs décisions lors de la deuxième phase de la carte scolaire en juin prochain.

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire de septembre 2021. Présentez-vous en mairie muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile (si votre enfant est déjà scolarisé fournir le certificat de radiation de l'ancienne école). Un certificat d'inscription vous sera remis et vous serez invités(e) à prendre contact avec la directrice de l'école

qui procédera à l'admission de votre enfant.

Inscription d'un enfant de moins de 3 ans : seuls peuvent être inscrits les enfants ayant 2 ans accomplis à la date de la rentrée. **Rappel : depuis septembre 2019, l'inscription est obligatoire pour tous les enfants à partir de 3 ans.**

RESTAURANT SCOLAIRE



Le 18 décembre 2020, le service sécurité sanitaire des aliments de La Roche-sur-Yon a réalisé une inspection au restaurant scolaire de l'école «Les Tilleuls».

L'ingénieur qui l'a réalisée a noté que le résultat du niveau d'hygiène de la structure était «très satisfaisant» et qu'il était publié sur le site internet et sur l'application mobile «Alim'confiance» pour une durée d'un an.

Aussi, depuis le 1^{er} janvier, les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire se voient servir des menus «découvertes» de la cuisine française et du monde.

Ils ont ainsi pu savourer des mets d'Italie, du Maghreb, d'Espagne, de Belgique, des États-Unis, de Russie et de Chine, et en sont particulièrement ravis.

Pour rappel les aliments de notre restaurant proviennent de l'agriculture locale et raisonnée.

Le prix du repas est maintenu à 1€.

SERVICE SOCIAL

ÉPICERIE SOCIALE «LA PETITE ÉPICERIE»

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune va signer une convention avec le C.C.A.S. de Noirmoutier en l'île pour intégrer «La Petite Épicerie». Elle permettra aux personnes en difficulté de L'Épine de bénéficier des différentes aides et accompagnements proposés.

« La Petite Épicerie » a pour objectif principal :

- d'accueillir les personnes en situation de précarité
- de permettre le choix des aliments destinés à l'alimentation de la famille
- de sortir les bénéficiaires de leur isolement et les aider à se réinsérer en participant à des ateliers.
- le bénéficiaire peut s'inscrire par une démarche personnelle ou être orienté par une assistante sociale.

Le Centre Communal d'Action Sociale de L'Épine, signataire de cette convention, prendra à sa charge le coût de fonctionnement des administrés bénéficiaires de la commune.

Pour 2021 et 2022, le coût par bénéficiaire accompagné par « La Petite Épicerie » est fixé à 150 €/an.

Pour tous renseignements, adressez-vous au C.C.A.S. de la commune de L'Épine au 02 51 39 11 17 ou par mail social@lepine-iledenoirmoutier.fr

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

14/12/2020 Jeanne ADRIEN
10/03/2021 Enaël PIVETEAU
31/03/2021 Abel FOURCHER

DÉCÈS

Depuis décembre 2020, nous enregistrons 10 décès sur la commune. *Classement par ordre chronologique.*

2020 : Pierrette WILD épouse ROCHOIS (73 ans) - 2021 : Sylvain FOUASSON (81 ans) - Janine RAIMONDEAU épouse DURAND (82 ans) - Yolande BOURMAUD veuve LAMAZIÈRE (67 ans) - Michèle MONNIER (81 ans) - Marie FRIoux veuve SOUPAULT (92 ans) - Marguerite GENDRON veuve CORBREJAUD (87 ans) - Jean COULON (81 ans) - Bruno MASSON (81 ans) - Christian BONNIN (74 ans)

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES - RAPPEL

Dimanches 20 et 27 juin 2021

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour participer à un vote.

La date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Vous devez vous inscrire au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin (soit le 14 mai 2021).

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées au choix :

- par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr (formulaire d'inscription cerfa n° 12669*02).
- personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées (pièce d'identité, justificatif de domicile récent, qualité de contribuable).

Les électeurs ayant changé de domicile sans changer de commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse, via le service public ou par mail adressé à la mairie : mairie@lepine-iledenoirmoutier.fr.

INFOS... EN BREF

TRIMELAGE - RENCONTRE DES 3 L'ÉPINE

Cette année, le trimelage devait avoir lieu à L'Épine en Champagne, du jeudi 13 au dimanche 16 mai. En raison de la crise sanitaire, la rencontre des «3 L'Épine» est annulée et nous espérons nous retrouver l'année prochaine.

TABAC-PRESSE

Depuis le 31 mars, Thierry et Marion CUZIN sont les nouveaux propriétaires du tabac-presse nommé «Point Plus». L'ouverture est prévue le lundi 26 avril. Nous leur souhaitons la bienvenue.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la politique respectueuse de l'environnement et d'économie de l'éclairage public, nous réduisons le nombre de points lumineux l'hiver. Du 15 juin au 15 septembre, pour assurer la sécurité de tous, un éclairage public permanent sera disponible toute la nuit sur la commune.

INCIVILITÉ

Nous avons une recrudescence des dégradations de biens sur la commune (dégradation chez les particuliers, les lieux de cultes, les toilettes publiques, panneaux de signalisation...). Ces incivilités pèsent sur le budget communal. Des plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie et les enquêtes sont en cours.

Nous en appelons à la vigilance, au civisme de chacun afin de maintenir le bien vivre ensemble.

PERSONNEL COMMUNAL

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

En 2018, les trois communes : Barbâtre, La Guérinière et L'Épine ont passé un accord pour mettre en place un service d'instruction mutualisée des demandes d'Autorisation du Droit des Sols (ADS). Manon CANTIN est l'agent en charge de cette mission.

Depuis cette date, le nombre des dossiers déposés est en constante augmentation et ce, aussi bien pour les permis d'aménager, les permis de construire ou les déclarations préalables. Ces travaux concernent tout autant les constructions nouvelles que les constructions existantes.

Les trois communes ont donc décidé de recruter un deuxième agent qui pourra, d'une part participer à l'instruction mutualisée, et d'autre part gérer les conformités des travaux. Philippe PERAIN, qui intégrera le service à partir du 17 mai prochain, sera également affecté en mairie de L'Épine.

RENFORT SAISONNIER

Stéphane DROUIN revient à compter du 15 juin au 15 septembre pour sa 2^{ème} saison, en renfort de Rémy BURGAUD, en tant qu'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) et au service animations.

MOT DE L'OPPOSITION

Suite à des demandes récurrentes des élus des 2 oppositions et comme la loi l'exige le Maire s'est vu dans l'obligation de nous laisser un emplacement dans son P'tit Journal.

Nous en profitons pour remonter les observations des Epinerins sur la pandémie concernant le non-respect du port du masque sur notre commune. Nous aurions aimé une meilleure communication comme l'a fait la commune de La Guérinière avec un affichage massif sur toute la commune.

En 10 mois de mandat nous sommes inquiets face au nombre de compétences qui sont ou seront transférées à la communauté de communes ne permettant plus une représentativité de la population et ne rendant plus les conseils municipaux décisionnaires de la gestion communale.

Le 25 mars le conseil communautaire a voté la prise de compétences transports prenant en charge les 400 000€ du Gratibus de Noirmoutier. Nous ne manquerons pas de demander que les 3 petites communes aient la même offre de transport.

H Zarka Y Boutet J Bobin MA Chaigneau

Le P'tit journal de L'Épine n° 19 - Avril 2021

Directeur de publication : Dominique CHANTOIN, Maire

Coordination de la rédaction : commission Communication

Mise en page : Catherine SEGUIN

Impression : mairie de L'Épine - 1300 exemplaires

Diffusion : services techniques

Bulletin téléchargeable sur www.lepine-iledenoirmoutier.fr

 L'Épine, Ile de Noirmoutier